

- Zone UA
- Secteur UAat
- Zone UB
- Zone UI
- Zone 1AU
- Zone A
- Secteur Ac
- Secteur Ap
- Zone N
- Secteur Ne
- Secteur Nzh

Prescriptions

- Secteur soumis aux Orientations d'aménagement et de programmation
- Enveloppe d'alerte de zone humide potentielle de classe B (DRIEAT)
- Lisière inconstructible de 50 m autour des massifs boisés d'au moins 100 ha
- Espace boisé classé

Éléments à préserver au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU

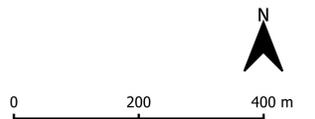
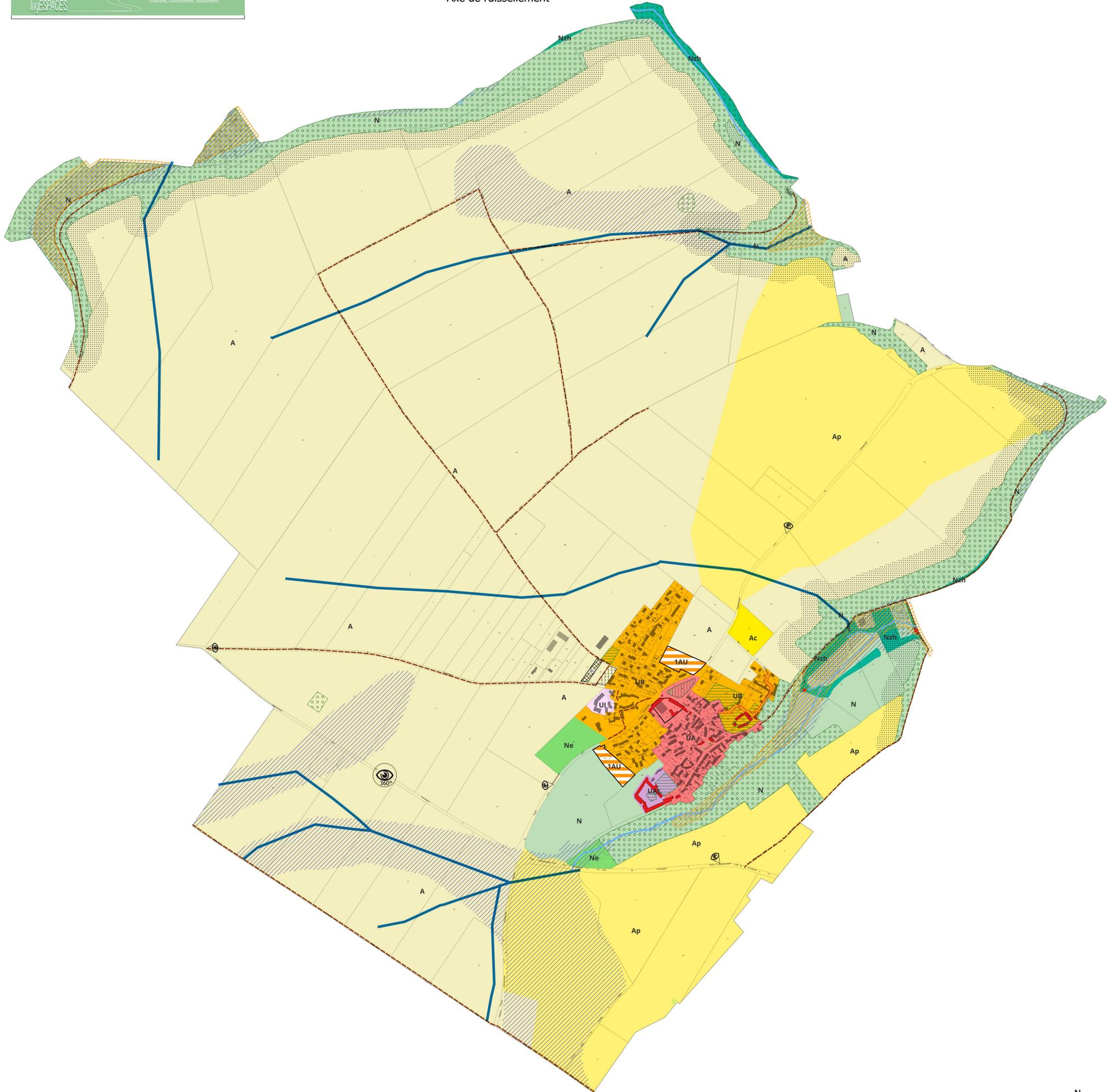
- Patrimoine bâti remarquable
- Murs et abords de la rue de la Chaumette
- Espace paysager
- Arbres remarquables
- Place de l'ancienne mare
- Mares et plans d'eau
- Cours d'eau
- Vue remarquable

Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du CU

- Chemin à conserver et laisser ouvert

Informations

- Zone compressible
- Axe de ruissellement



Emplacement réservé

Numéro ER	Bénéficiaire	Destination	Surface m ²
01	Commune	Extension du cimetière	1367 m ²